

223C1999
FR0000184798-FS0938

6 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ORPEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2023, la société par actions simplifiée Peugeot Invest Assets¹ (66 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORPEA et détenir 3 261 353 actions ORPEA représentant 6 522 706 droits de vote, soit 0,01% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société ORPEA³.

¹ Contrôlée par Etablissements Peugeot Frères.

² Sur la base d'un capital composé de 64 693 851 000 actions représentant 64 697 405 368 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 23-465 en date du 10 novembre 2023 et communiqué de la société ORPEA du 30 novembre 2023.